

DEVELOPPEMENT D'UNE COLLABORATION AVEC LE SYNDICAT D'EAU POTABLE DU CÉBRON SUR LE BASSIN DU THOUE ET DE SES AFFLUENTS (79)

Contexte

Le bassin hydrographique du Cébron, situé sur le bassin-versant du Thouet en Deux-Sèvres, se compose de plusieurs cours d'eau : le Cébron, la Taconnaire, la Raconnière et le Marais Bodin.

Ces 4 cours d'eau alimentent, par le biais d'un réseau hydrographique dense, la retenue du Cébron créée pour des besoins en eau potable et en irrigation sur le territoire. La Société Publique Locale des eaux du Cébron ([SPL des eaux du Cébron](#)) est la structure qui exploite le barrage et qui anime un contrat territorial Re-Resources dans l'objectif de préserver la ressource en eau sur le bassin-versant.

La protection des zones sensibles, et en particulier la préservation des berges et de la ripisylve, constitue un axe du contrat territorial sur ce bassin, pour lequel la SPL mobilise un partenariat opérationnel avec le [Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet](#) (SMVT), compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et animateur du CTMA Thouet. Ce partenariat est constitué pour mettre en œuvre des actions visant la « réduction du transport de matières en suspension et du phosphore particulaire vers la retenue » dont l'origine provient, notamment, du piétinement des berges en secteur d'élevage.

Historique de la collaboration

Le premier diagnostic, en 2004, de définition et de délimitation des bassins-versants et de diagnostic global agricole, mentionnait déjà la dégradation des berges du ruisseau du Cébron. Mais à cette période d'autres préoccupations étaient prédominantes (fonctionnement des exploitations, pratiques agricoles, etc.) et par conséquent aucune action n'avait été entreprise sur cette partie « Milieux aquatique ». De plus, la SPL n'avait pas cette compétence. Le SMVT possédait lui bien la compétence, mais n'occupait pas cette partie du territoire. Progressivement, il s'est vu important d'ouvrir le compartiment état berge/ripisylve et la problématique du phosphore, matière en suspension et pollutions diffuses.

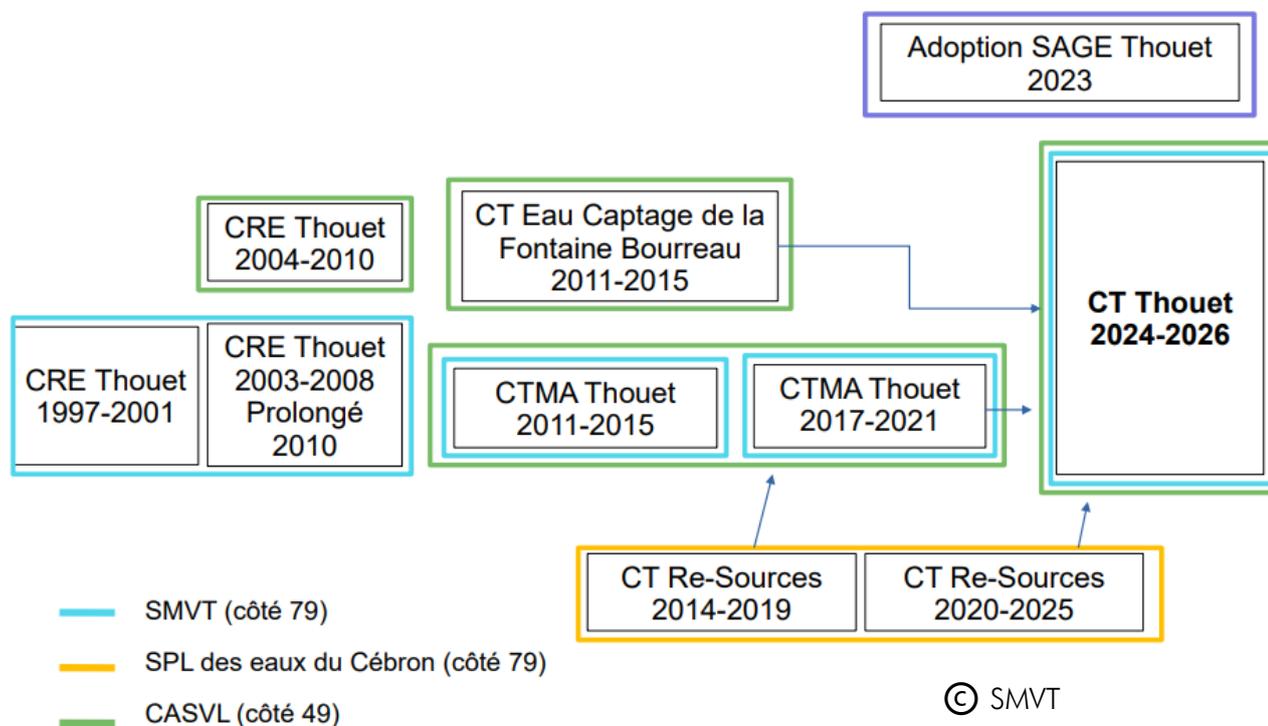
C'est seulement en 2014 que le SMVT obtient la compétence sur la partie du Cébron en même temps que la création des nouvelles intercommunalités. C'est la dimension complémentaire entre les actions typées GEMAPI (berges/ripisylves) (confirmées prioritaires sur ce secteur lors d'un diagnostic en 2016 effectué par le SMVT) et les enjeux supérieurs liés à la préservation de l'eau potable sur le bassin qui a déclenché le partenariat. La collaboration entre le SMVT et la SPL est ainsi devenue concrète et formalisée par une convention. Depuis, le SMVT et la SPL co-signent leurs CT respectifs et une convention est adossée pour formaliser les engagements et la collaboration. Cette organisation prévaut depuis 2017.

Un premier programme de travaux sur le bassin-versant du Cébron a vu le jour ensuite sur la période 2017-2021. Ainsi, un programme d'action spécifique aux enjeux du bassin-versant du Cébron est inscrit au CTMA Thouet 2017-2021 porté par le SMVT et co-signé par la SPL.

Les compétences et connaissances complémentaires entre les deux structures fait la force de cette collaboration. Le partenariat opérationnel s'articule de la façon suivante :

- La SPL (de par sa connaissance fine du territoire et de ses acteurs) et le SMVT co-animent le programme d'action auprès des propriétaires riverains et des éleveurs.
- Le SMVT engage, via son CTMA et sa DIG, la maîtrise d'ouvrage des travaux de protection des berges, d'aménagement de dispositifs d'abreuvements et de restauration de la ripisylve.
- La SPL co-finance les travaux en complément des aides publiques perçues par le SMVT.

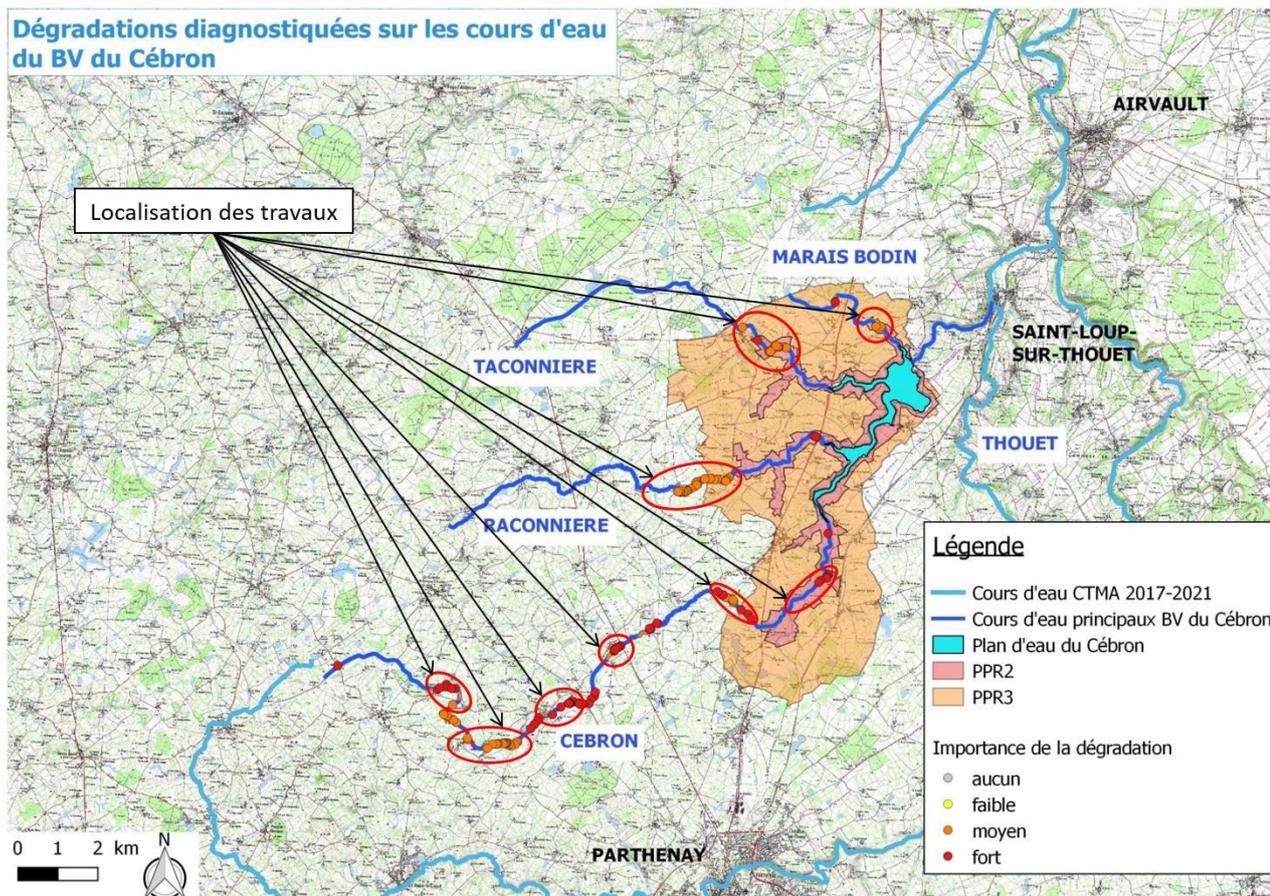
Historique des démarches contractuelles sur le Thouet



L'historique des démarches contractuelles sur le bassin du Thouet illustre l'intégration progressive des enjeux de l'eau au sein des contrats territoriaux. Ainsi, le Contrat Territorial Thouet 2024-2026 fédère les maîtres d'ouvrages de programmes d'actions « GEMAPI » et « eau potable » tant en Deux-Sèvres qu'en Maine-et-Loire.

Les objectifs du programme d'actions spécifiques aux enjeux du bassin versant du Cébron sont :

- La mise en œuvre d'actions de restauration du « bon état écologique » des cours d'eau, en réponse à l'objectif fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
- La préservation de l'écosystème, en conservant et en réhabilitant une végétation suffisante et équilibrée, afin d'assurer la stabilité des berges, de renforcer les capacités d'autoépuration de la rivière, et d'améliorer les habitats.
- Le maintien des usages liés à la rivière, notamment l'abreuvement du bétail.



Plan de localisation des travaux entre 2019 et 2021

Maître d'ouvrage : SMVT

Maître d'œuvre : SMVT

Période de réalisation et durée des travaux :

Le 1^{er} programme de travaux a été mis en œuvre pendant 3 années (2019-2021), il se poursuit sur la période 2024-2026. La période d'intervention la plus propice aux travaux correspond au moment le plus fort de l'étiage afin que les travaux soient les moins pénalisants pour la biodiversité. En outre, la portance des sols est meilleure, elle a permis aux engins du chantier de se déplacer aisément sur les sites sans l'endommager. Cet élément est primordial à la vue du caractère agricole des parcelles concernées par les travaux.

Description des travaux

L'objectif principal des travaux consiste à éviter autant que possible l'accès direct du bétail aux berges. Les aménagements sont systématiquement discutés et choisis avec les éleveurs concernés.

A noter que les secteurs ont été choisis selon plusieurs paramètres :

- Le type d'élevage : l'élevage bovin est plus destructeur pour les berges que l'élevage ovin.
- Proximité avec la retenue : plus la dégradation est proche plus l'impact est important (comme le périmètre de protection l'impose).
- Réseau hydrographique : les 4 cours d'eau principaux du bassin, fortement contributeurs par leur débit pour la retenue du Cébron, ont été prioritaires au cours du 1^{er} programme. Actuellement, les projets en cours concernent davantage leurs affluents, à l'exception des très petits ruisseaux aux lits peu marqués et présentant de longues périodes d'assecs. La sélection s'est concentrée sur des ruisseaux suffisamment

larges, offrant la possibilité d'une mise en défend « acceptable » pour les éleveurs. Le profil des agriculteurs a été pris en compte dans un contexte de pyramide des âges favorisant les départs en retraites, ainsi que l'orientation des exploitations agricoles avec la diminution des ateliers ovins et bovins sur le territoire.

- La capacité financière annuelle affectée par la SPL au financement des travaux.
- Les moyens humains du SMVT pour la réalisation des chantiers.
- etc.

Les choix techniques tiennent compte des contraintes d'accès et d'implantation, de la gestion des prairies, de la santé du bétail, des habitudes de travail, de l'entretien ultérieur, etc.

Plusieurs types de clôture ont été posés :

- Clôtures bovines fixes de type « barbelé »,
- Clôtures bovines semi-mobiles de type « high tensile »,
- Clôtures ovines de type « ursus ».

Les aménagements ont également consisté à l'installation de passage à gué et autres systèmes de franchissement ainsi que la création d'abreuvoirs, pompe de prairies et pompage solaire.

Bilan et suivi des travaux

Le SPL surveille quotidiennement la retenue et pilote d'autres point de suivi sur les ruisseaux alentours (dans le cadre d'un autre portage financier par le département). Le SMVT, lui, assure un suivi avec des indicateurs biologiques avant/après travaux sur quelques secteurs de travaux (particulièrement dégradés). Pour le moment, aucune tendance nette n'a été observée du fait notamment que les travaux ont été réalisés récemment (2019 pour les plus anciens) et que leurs effets sont ponctuels et difficilement mesurables à l'échelle des masses d'eau.

Au sujet du bilan du programme, plus de 70% des actions ont été réalisées, représentant environ 9 kilomètres de ruisseaux restaurés et aménagés pour l'élevage dans 15 exploitations agricoles. Les principales problématiques sont liées aux éléments suivants :

- Refus des agriculteurs (pas d'intérêt pour l'action, surcharge d'entretien, contraintes diverses mentionnées).
- Départ à la retraite de certains agriculteurs entre le diagnostic le 2016 et les dernières actions en 2021.
- Changements de système agricole (arrêt de l'élevage) sur certaines exploitations.

Aujourd'hui, les actions sont valorisées lors de journées techniques et de formation. En 2021, les secteurs de travaux ont servi de support de communication et de sensibilisation pour une journée de formation avec les élèves de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé, une journée de rencontre des techniciens du bassin-versant du Thouet et lors d'une formation des élus du SMVT.

Le programme se poursuit dans le cadre du CT Thouet 2024-2026 [2027-2029] sur les affluents du Cébron et sur les mêmes thématiques que le précédent. Les actions seront axées pour cette période sur les affluents du Cébron sur les mêmes problématiques que le précédent programme. Un ensemble d'affluents ont été sélectionnés sur des secteurs fortement concernés par l'élevage (transmis par le SPL).



Passage à gué © SMVT



Abreuvoir et clôtures barbelées © SMVT



Clôtures © SMVT



Abreuvoirs en berge © SMVT



Dégradations de berges liées au piétinement © SMVT

Coût total et financements du projet :

PLAN DE FINANCEMENT / PROGRAMME RESTAURATION BASSIN VERSANT DU CEBRON 2019-2020-2021		
Agence de l'Eau	54%	72 042,12 €
Région Nouvelle-Aquitaine	11%	14 416,85 €
Conseil Départemental 79 (total HT hors travaux ripisylve)	9%	12 273,01 €
TOTAL SUBVENTIONS		98 731,98 €
SPL des eaux du Cébron	reste à charge	26%
TOTAL 2019-2020-2021 (TTC)		133 590,61 €

Plan de financement pour le 1^{er} programme de travaux sur le bassin versant du Cébron s'est déroulé sur la période 2017-2021.

Entreprise / Régie : Les travaux ont été confiés à des entreprises spécialisées dans ces prestations. La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne par le SMVT.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande : Fiche action du CT, Convention partenariale, Bilan du premier contrat (2017-2021).

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Maëlle MARTINEZ - maelle.martinez@valleeduthouet.fr et Guillaume CHARRUAUD - guillaume.charruaud@valleeduthouet.fr.

SPL : Claire VRIGNAUD – c.vrignaud@spl-cebron.fr

Président du Syndicat au moment de travaux : Olivier CUBAUD - Syndicat mixte de la Vallée du Thouet, 26, rue de la grille, 79600 ST LOUP LAMAIRE.